

# Initiative visant à imposer les successions – votation du 14.06.2015

**Swiss Tax Services SA** vous invite à refuser cette initiative par un vote clair et sans appel en juin prochain. De manière très pratique, voici pourquoi en 5 points, faciles à lire et à comprendre.

1. Un **effet rétroactif au 01.01.2012** serait introduit. Cela pose non seulement des problèmes de fond sur l'interdiction de la rétroactivité des lois et la sécurité du droit, mais également des difficultés de mise en œuvre par les autorités fiscales.

Même M. Rossini, élu socialiste, trouve cette façon de faire incorrecte : « *La « rétroactivité » à 2012 me pose un problème démocratique. Je la (l'initiative) refuserai pour cela.* » *Supplément fiscalité NF 2015*

2. Cette initiative crée **un nouvel impôt et alourdit ainsi la charge fiscale suisse**.

Pour rappel, un impôt sur le revenu et un impôt sur la fortune non négligeable grèvent déjà deux fois le même montant. Il s'agirait donc d'une multiple (triple) taxation sur le même objet avec, en plus, la réintroduction d'un **impôt en ligne directe**, que plusieurs cantons ont volontairement supprimé ces dernières années !

3. **Le risque qui pèse sur les PME est très important** dans la mesure où le texte prévoit de manière imprécise des « *réductions particulières* », si l'entreprise est reprise pour au moins 10 ans.

En plus d'être dangereux et problématique, difficile d'être moins clair et donc compliqué à mettre en vigueur. Cela sans compter que le délai de 10 ans est arbitraire, trop long et sans fondement.

4. Comme plusieurs initiatives récentes, cette initiative supprime aussi l'autonomie cantonale au profit d'une centralisation du pouvoir au niveau fédéral. **Le fédéralisme, qui fait la force de notre pays, serait, ici encore, totalement bafoué.**

Pour rappel, et à titre d'exemple connu, l'initiative sur les forfaits fiscaux avait été refusée par le canton de Zurich au niveau fédéral, alors que ce même canton avait accepté une initiative identique au niveau cantonal, quelques années auparavant.

5. **L'imposition de la masse successorale plutôt que l'imposition des parts héréditaires** accroît nettement l'assiette fiscale, considérant en plus que ce sont les **valeurs vénales** (comment les calculer?) qui sont imposées, et non plus les valeurs fiscales comme jusqu'à ce jour.

Beaucoup de contribuables pourraient donc être surpris d'être touchés par l'initiative.

L'exemple qui suit est très clair en ce sens. **Ici, l'héritier qui reçoit moins paie plus !**

Couple marié, 1 enfant, donc 1 héritier. Totale succession : Fr. 2 millions valeur vénale

	Total	héritier 1
Succession	2'000'000	2'000'000
./franchise	-2'000'000	-2'000'000
Impôt	0	0
Taux d'impôt	0%	0%
Net touché	2'000'000	2'000'000

L'héritier unique qui reçoit 2 millions ne paie pas d'impôt sur les successions, selon l'initiative.

Couple marié, 4 enfants, donc 4 héritiers. Totale succession : Fr. 4 millions valeur vénale

	Total	héritier 1	héritier 2	héritier 3	héritier 4
Succession	4'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000
./franchise	-2'000'000	-500'000	-500'000	-500'000	-500'000
Montant imposé	2'000'000	500'000	500'000	500'000	500'000
Taux d'impôt	20%	20%	20%	20%	20%
Impôt	400'000	100'000	100'000	100'000	100'000
Net touché	3'600'000	900'000	900'000	900'000	900'000

Dans ce cas, l'héritier qui reçoit 1 million avant impôt paie 100'000.

Conclusion : l'héritier qui reçoit moins (1mio.) paie plus que celui qui a reçu 2mio.!

Comment est-ce possible? En ne considérant plus la part reçue par chaque héritier, comme aujourd'hui, mais la succession dans sa globalité, avant partage. Un moyen encore d'augmenter la facture fiscale.

Conclusions : il n'est même pas besoin de rentrer dans plus de détails et de tout comprendre précisément pour saisir qu'il faut refuser cette initiative nocive à notre région, à notre canton et à notre pays !

Aujourd'hui, et vu l'évolution économique, il y a des problèmes à résoudre et non à créer !



**SWISS TAX**  
SERVICES SA

Swiss Tax Services SA  
Louis Tornay

Place Centrale 10  
1936 Verbier

Tél. +41 27 771 16 16  
Port. +41 79 211 16 14

info@swisstax-services.ch  
www.swisstax-services.ch